

REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE LES CONTRACTUEL.ES TERRITORIAUX SONT CONCERNÉ.ES !

LES FONCTIONNAIRES AUSSI !

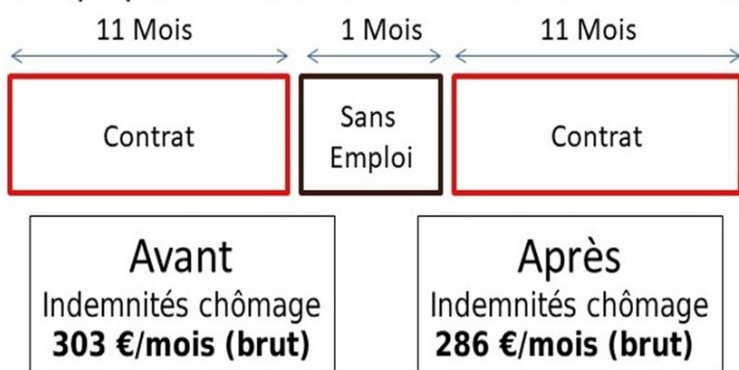
Dans la fonction publique territoriale, **un.e agent.e sur 4 n'est pas fonctionnaire**, ce sont les contractuel.les. Nos employeurs territoriaux sont parmi les plus grands fabricants de précarité !

Des tonnes d'arguments sont avancés par nos employeurs pour justifier cette précarité : la difficulté de recruter des titulaires, les besoins de remplacements ponctuels, un accroissement saisonnier d'activité...

Nous ne sommes pas dupes ! Une précarité aussi massive, dans le public comme dans le privé, est le meilleur moyen de mettre la pression sur les droits, les conditions de travail et les rémunérations des contractuel.les concerné.es. C'est aussi le meilleur moyen de mettre la pression et de casser le statut de fonctionnaire... et les services publics.

REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE, TRAVAILLER PLUS POUR TOUCHER MOINS

Stéphanie – bibliothécaire contractuelle indice 340
Temps partiel annualisé à 30 % (426 € nets /mois)

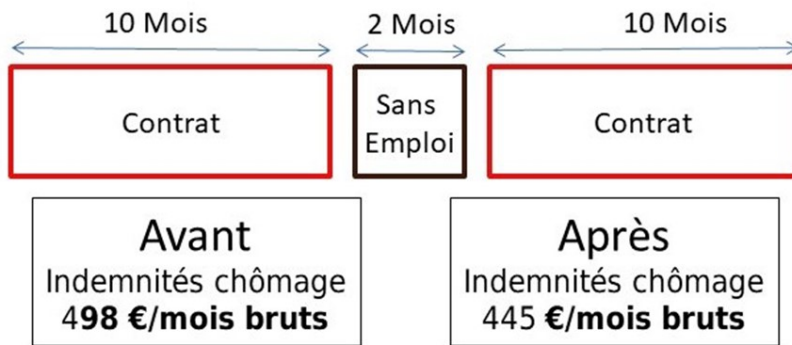


Malgré deux décisions défavorables du Conseil d'Etat, **le gouvernement passe en force sa réforme**, réunissant la totalité des organisations de travailleurs/ses contre elle.

Depuis le 1^{er} Octobre le gouvernement a modifié le mode de calcul de l'indemnité chômage. Avant cette date, le calcul était fait en prenant en compte uniquement les revenus des périodes travaillées. Maintenant, le calcul se fera sur la moyenne des revenus, en prenant en compte également les périodes non travaillées, ce qui va induire une baisse des indemnités pour de nombreux/ses travailleurs/ses.

Et ce n'est pas fini ! **A partir du 1^{er} Décembre**, il faudra avoir travaillé 6 mois (pendant les 24 derniers mois) alors qu'actuellement 4 mois travaillés (pendant les 28 derniers mois) permettent d'ouvrir des droits au chômage.

Julie – agente d’entretien contractuelle indice 340
Temps partiel annualisé à 50 % (639 € nets/mois)



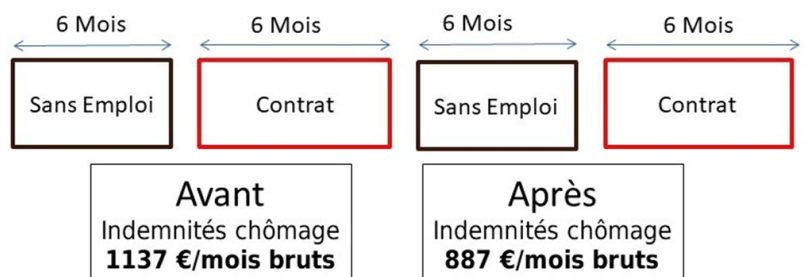
Une baisse des indemnités chômage de 20% est annoncée par l’UNEDIC elle-même. Mais les précaires des collectivités territoriales pourront voir baisser leurs indemnités jusqu’à 50%, alors que les prix de nombreux biens de 1ere nécessité explosent (électricité, gaz, essence, alimentation, loyer...).

Une pression supplémentaire conduisant les chômeurs-euses à accepter n’importe quel emploi, pour n’importe quel salaire, dans n’importe quelles conditions.

UNE REFORME DE L’ASSURANCE CHOMAGE QUI SE SURAJOUTE A NOS DIFFICULTES ACTUELLES

Ces allocations chômage en baisse s’inscrivent dans un quotidien déjà difficile : faibles rémunération et absence d’évolution de carrière, précarité professionnelle qui génère précarité dans la vie (logement...), temps de travail souvent incomplets, pression des hiérarchies...

Hervé – maitre nageur saisonnier indice 416
Temps plein (1 565 €/mois nets)



C’EST BIEN LA PRECARITE QU’IL NOUS FAUT FAIRE DISPARAITRE CONTRACTUELLES ET TITULAIRES ENSEMBLE.

La fédération SUD CT revendique :

- l’abrogation de la réforme des allocations chômage et l’instauration du maintien du salaire en cas de perte d’emploi,
- la titularisation de toutes les contractuelles,
- l’augmentation de nos revenus de 300 euros par mois et pas un salaire en dessous de 1700 euros nets.